

Appel de candidatures

Emploi d'encadrement
Contrat jusqu'au 31 décembre 2026

École nationale de police du Québec

Responsable du Service de l'hôtellerie

Salaire annuel : 95 616 \$ à 127 486 \$ (échelle 2022)

Le traitement alloué tient compte du traitement de la personne recrutée avant son entrée en poste à l'ENPQ, et ce, dans le respect des paramètres de l'échelle en vigueur.

CONCOURS N° : J0224-0269

L'École nationale de police du Québec est une institution d'enseignement de niveau supérieur qui assure la formation de tous les policiers québécois et des agents de la paix. Un service de cafétéria complet est en activité du lundi au vendredi et sert entre 1 250 et 1 700 repas par jour. Elle offre également le service de banquets protocolaires pouvant servir entre 10 et 500 personnes. L'École, c'est aussi un service d'hébergement pour l'ensemble de ses clientèles avec ses 233 chambres et 218 espaces-dortoirs, le tout dans un confort supérieur et doté d'un aménagement d'une qualité remarquable. Ce service compte une quarantaine d'employés syndiqués qui travaillent à la cuisine, à l'hébergement ainsi qu'au Service aux collectivités qui assure l'organisation logistique d'événements et la location des espaces de l'École.

En tant que **responsable du Service de l'hôtellerie**, la personne titulaire devra planifier, organiser, diriger et contrôler les activités de l'hôtellerie (Service alimentaire, Service de l'hébergement et des collectivités) afin d'en assurer l'efficacité et la rentabilité. Elle devra également effectuer une vigie des nouvelles tendances et proposer des améliorations.

Défis :

Sous l'autorité de la directrice des Services administratifs et technologiques, la personne titulaire aura à relever les défis suivants :

- Offrir au personnel une expérience de travail positive axée sur le mieux-être et la santé des personnes, en dotant adéquatement les postes, en formant le personnel et en favorisant le développement continu des compétences;
- Intégrer une culture de performance dans sa gestion en optimisant les ressources humaines, financières et matérielles, en évaluant et mesurant les résultats dans une perspective d'amélioration continue, tout en agissant en cohérence avec la réglementation en vigueur et les orientations gouvernementales et en répondant aux obligations de suivi avec transparence;
- Faire preuve d'agilité et de créativité, en gérant le risque dans le cadre d'un travail collaboratif avec le personnel et les différents partenaires internes et externes.

Conditions d'admission :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire de gestion du tourisme et de l'hôtellerie, ou de 1er cycle en administration des affaires ou dans une discipline appropriée. Chaque année de scolarité manquante peut être compensée par de l'expérience dans le domaine de l'hôtellerie, incluant de l'expérience en supervision et en gestion d'équipes. Toute autre combinaison de formation et d'expérience sera considérée.
- Avoir d'excellentes habiletés de communication verbales et écrites.

Compétences recherchées* :

Collaboration

Gestion d'équipe

Gestion des résultats

Mobilisation dans le changement

Sens du service public

Communication interpersonnelle

Prise de décision

*en lien avec le référentiel de compétences du gestionnaire-leader de la fonction publique québécoise :

https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/publications/referentiel_competerences.pdf

Période d'inscription : du 20 février au 5 mars 2024

Les personnes intéressées doivent s'inscrire en ligne dans la section « Emplois » de notre site Web au www.enpq.qc.ca d'ici le 5 mars 2024.

Québec 

POUR L'ÉQUITÉ EN EMPLOI

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS : Nous remercions tous les candidats et candidates de leur intérêt, mais seules les personnes sélectionnées feront l'objet d'un suivi. L'École nationale de police du Québec souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les personnes handicapées au sens de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q., c.E-20.1), les minorités visibles, les minorités ethniques et les autochtones. Nous encourageons les membres appartenant à ces groupes à poser leur candidature. Il est à noter que des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leurs besoins.